pce.
Bilan de compétences

PRESENTATION DU BILAN DE COMPETENCES

➢ OBJECTIFS

Le bilan de compétences est une démarche individuelle et volontaire qui a comme objectif d'identifier les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et motivations du bénéficiaire, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (Référence au Code du travail, articles L.6313-4 et R.6313-4). Des objectifs personnalisés sont co-définis en phase préliminaire du bilan.

➢ PREREQUIS

Il n'est demandé aucun prérequis aux bénéficiaires.

➢ UNE DEMARCHE EN TROIS PHASES

Le bilan de compétences est organisé en trois phases et donne lieu à une synthèse écrite transmise aux bénéficiaires.

La phase préliminaire permet aux bénéficiaires :
- D'analyser la demande et le besoin des bénéficiaires,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

La phase d'investigation leur permet :
- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Au travers d'échanges, d'exercices, de temps de réflexion, cette phase leur permet également de définir et mettre en avant leurs valeurs, leurs compétences, leurs talents, leurs motivations.

La phase de conclusion permet enfin aux bénéficiaires :
- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

➢ MODALITES PEDAGOGIQUES ET RESSOURCES

Les séances se déroulent en individuel et privilégient l'écoute et les échanges avec le consultant. Celui-ci propose des outils et activités adaptés aux différentes situations afin de permettre aux bénéficiaires d'identifier leurs motivations, compétences et aptitudes, et explorer les pistes professionnelles.

Les méthodes mobilisées s'appuient sur des entretiens personnalisés, exercices guidés, outils d'analyse et travaux personnels (recherches métiers, enquêtes, mises en réflexion).
Des tests d'exploration peuvent être proposés aux participants. Il s'agit notamment des tests Profil Pro2, Vocation et Motivation de Key Predict, ou encore du test Process Communication Model.

Des ressources sont mises à disposition tout au long du parcours. Le consultant accompagne le bénéficiaire dans leur appropriation et leur utilisation.

➢ MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

La phase de conclusion se termine par la présentation aux bénéficiaires des résultats détaillés et d'un **document de synthèse** qui ne pourra être communiqué à un tiers qu'avec leur accord.

Les bénéficiaires se positionnent également sur les apports du bilan en lien avec les objectifs posés initialement et un certificat de réalisation leur est remis sur demande.

➢ SUIVI ET EVALUATION DE LA SATISFACTION

Une feuille d'émargement est complétée à chaque séance et une appréciation est demandée aux bénéficiaires sur le parcours suivi (questionnaire à chaud en fin de bilan, entretien oral proposé sous 6 mois)

➢ INTERVENANTS

Les consultants de pce ont une expérience professionnelle, ainsi qu'une formation et/ou une expérience de l'accompagnement individuel. De plus, ils ont été formés à la méthodologie du bilan de compétences.
Ils s'engagent à adopter une posture de neutralité et veillent à la confidentialité des échanges.

➢ DUREE ET ORGANISATION

Notre organisme propose 3 formules de bilans de compétences pendant lesquelles se déroulent des séances en individuel, d'1h30 en moyenne, avec un ou une consultant(e) :

- Formule Essentiel – 12h de RDV
- Formule Premium – 16h de RDV
- Formule Révélation – 20h de RDV

Ces séances individuelles ont lieu au rythme de 2 à 3 rendez-vous par mois et sont complétées de temps d'exercices, de travaux d'exploration, d'enquêtes réalisés en autonomie, en inter-séances (durée estimée entre 6 et 10 heures). La planification est réalisée conjointement avec les consultants.

➢ LIEU

Le bilan de compétences peut s'organiser à distance, en présentiel ou de façon mixte. Dans chaque cas, pce s'assure au préalable d'un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges.

Ordinateur, caméra, micro et connexion stable sont nécessaires au bon déroulement du bilan à distance. Les consultants s'assurent de ces prérequis techniques avant la contractualisation et assurent une assistance technique et pédagogique.

➢ MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Après un premier entretien et l'accord du bénéficiaire, la contractualisation est mise en place (contrat, convention ou démarche via la plateforme Mon Compte Formation). Le bilan de compétences pourra ensuite démarrer après un délai de rétractation de 14 jours.

Le bilan de compétences peut être réalisé sur le temps de travail, avec l'accord de l'employeur, ou hors temps de travail, sans que ce dernier en soit informé.

➢ TARIF ET FINANCEMENT

Notre organisme est certifié QUALIOPI au titre des bilans de compétences ce qui nous permet de proposer un financement via le CPF, les OPCO ou autres financeurs publics.

Formules	Durée des RDV	Financement personnel ou CPF	Autre financement
Essentiel	12h	1500 €	1800 €
Premium	16h	2000 €	2400 €
Révélation	20h	2500 €	2900 €

Tarifs indiqués TTC (dont 20% de TVA)

Cas d'un financement via le Compte Personnel de Formation
Les conditions générales de la plateforme moncompteformation.gouv.fr s'appliquent.
Une identification via FranceConnect+ est obligatoire pour réaliser une demande d'inscription à une prestation (cf https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/france-connect-comment-vous-inscrire-votre-formation).
Une participation forfaitaire est demandée aux titulaires du CPF ; Dans certains cas, cette participation peut ne pas être due par les bénéficiaires (cf https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/une-participation-financiere-pourquoi-et-comment)

Cas d'un financement personnel sans mobilisation du Compte Personnel de Formation
Un acompte n'excédant pas 30% du tarif total sera demandé aux bénéficiaires après le délai de rétractation de 14 jours.

➢ ACCESSIBILITE

Nous sommes disponibles pour échanger avec toute personne en situation de handicap afin d'étudier les possibilités d'accueil, d'accompagnement et envisager si besoin une mise en œuvre adaptée. Pour plus d'informations, contactez le consultant ou la personne ressource handicap de pce (karine@pce-couveuse.fr)

➢ REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement intérieur accessible ici : Règlement intérieur

➢ CONTACTS

Pour toute information complémentaire et demande de devis, contactez-nous au 09 50 46 52 26 ou par mail : karine@pce-couveuse.fr